

Sommaire	3
Edito du Président	4
Présentation	5
<i>Histoire</i>	6
<i>Missions</i>	6
<i>Organisation</i>	7
<i>Les opérationnels</i>	7
<i>Territoire en détail</i>	8
Indicateurs techniques	15
<i>Avant Propos</i>	16
<i>Organisation des collectes de tri</i>	17
<i>Organisation des collectes d'ordures ménagères</i>	18
<i>Organisation des collectes en apport volontaire</i>	19
<i>Les déchetteries</i>	20
<i>Les encombrants</i>	21
<i>Les déchets assimilés</i>	21
<i>Les biodéchets</i>	23
<i>Tonnages par flux</i>	25
<i>Comparaisons aux moyennes nationales</i>	27
<i>La qualité du tri</i>	28
<i>Indicateurs techniques par collecteur</i>	29
<i>Traitement</i>	31
Indicateurs financiers	33
<i>Montant global annuel</i>	34
<i>Modalités d'exploitation</i>	35
<i>Traitement</i>	37
<i>Modalités de financement</i>	38
<i>Aides et recettes</i>	38
<i>Répartition du coût global</i>	39
Bilan et perspectives	41
<i>Bilan</i>	42
<i>Chiffres clés</i>	42

Conformité

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire.

Le contenu de ce rapport est fixé par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000.

Avec 107.96 kg/ habitant / an, les habitants du SICTOM VAL DE SAONE et leurs collectivités ont, encore, battu un record ! Tout le travail des élus, des agents du SICTOM, des agents de SUEZ et de C2T, mais aussi, le sérieux des habitants ont permis d'amener encore moins d'ordures ménagères à NOIDANS-LE-FERROUX. A n'en pas douter, de la région Bourgogne-Franche-Comté, notre territoire est l'un des plus performants.

Pour autant, je pense qu'il ne faut pas s'arrêter là. Il faut, encore et encore, expliquer les nouvelles consignes de tri et soutenir les collectivités (Communautés de Communes et Communes) qui poursuivent leurs efforts de communication.

Mais ça n'est pas suffisant, et le comité syndical m'a suivi dans la mise en place, en phase d'expérimentation, de la collecte en PAV des bio-déchets.

L'expérience a été mise en place pour septembre 2016 sur quelques communes : MENOUX, SAINT-REMY, FAVERNEY, CUBRY-LES-FAVERNEY. Parmi les 600 foyers équipés, 362 utilisent le service, soit 60% de taux d'utilisation parmi les foyers équipés. Ce qui a permis sur ces 4 mois de récupérer en bio-déchets 9,20 kg/hab/4 mois, ramené à l'année cela fait 27,6 kg/hab/an. C'est très encourageant, mais seulement sur 4 communes cela ne représente pas assez pour se faire une réelle idée des économies engendrées.

En 2017, nous poursuivons l'expérience et l'élargissement à quelques communes supplémentaires parmi lesquelles SCEY-SUR-SAONE.

Au-delà de cette expérience, notre collectivité a relevé le défi d'un territoire « Zéro Déchets ». Et par ailleurs, le futur plan régional de gestion des déchets va prévoir une mise en place pour toutes les collectivités de la collecte des bio-déchets. Le SICTOM VAL DE SAONE est, donc, pilote.

Mais les projets ne s'arrêtent pas là et sont encore nombreux, car il nous faut mutualiser les missions communes de nos collectivités dans le domaine des déchets. Ca sera le nouvel enjeu de 2018 !

En attendant, consultez et prenant le temps de lire ces bons résultats.

Très bonne lecture,
Bien attentivement,

Franck TISSERAND
Président du SICTOM du Val de Saône

PRESENTATION DU SICTOM



Histoire

- 1974** Création du SICTOM du Val de Saône (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
- 2001** Passage de Syndicat Intercommunal à Syndicat Mixte.
- 2002** Transfert de la compétence traitement au SYTEVOM suite à la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Scey sur Saône.
- 2011** Janvier Mise en place du tri sélectif en porte à porte.
Juillet : Application de la redevance incitative (après facturation blanche du 1^{er} semestre).
- 2012** Mars : Mise en place de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.
- 2013** Adhésion de la Communauté de Communes du Val de Semouse
- 2016** Adhésion de la Communauté de Communes des Franches Communes
Septembre : Mise en place expérimentation collecte des biodéchets en PAV sur 4 communes

Composition

Issu de l'adhésion de Communautés de Communes, le SICTOM du Val de Saône compte 8 adhérents représentant 191 communes pour 63 279 habitants (Population légale 2013 INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2016).

Au 31 décembre 2016, le SICTOM du Val de Saône couvre 33.33% des communes soit 25.72% des habitants de l'ensemble du département.

Missions

Les différentes missions du Sictom du Val de Saône sont :

- ❖ La gestion du contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés et du tri en porte à porte.
- ❖ La réhabilitation et la post exploitation du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Scey Sur Saône.
- ❖ La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets à la source.
- ❖ La gestion du fichier des redevables de la redevance incitative.
- ❖ La gestion du parc de bacs à ordures ménagères et de tri sélectif.
- ❖ L'édition des factures de redevance incitative.

Organisation

Les décideurs

Depuis 2008, le SICTOM du Val de Saône est présidé par Franck TISSERAND, élu de Fleurey les Favorney. Les décisions sont prises par un comité syndical réunissant 193 délégués (un titulaire et un suppléant par commune, élus par les conseils communautaires).

Au sein de ce comité syndical, 21 membres constituent le bureau :

- ❖ 1 Président
- ❖ 6 Vice-présidents
- ❖ 14 membres du bureau

Président : Franck TISSERAND		
6 Vice-présidents		
Eric MASOYE	Franck HENRY	Nicolas PIERRE
Communauté de Communes : Les Combes	Communauté de Communes Terres de Saône	Communauté de Communes : Les Hauts du Val de Saône
Christian BRESSON	Marc DOILLON	Denis PAGEAUX
Communauté de Communes : Triangle Vert	Communauté de Communes : Haute Comté	Communautés de Communes : Les Monts de Gy Pays de Montbozon et du Chanois Commune de Charmoille
Les autres membres du bureau		
Eric MADIOT Jean-Jacques MILLERAND Hervé DESSAUX Pierre BELLEI Raphaël LAURENT	Blandine AEBISCHER Annie HUOT Jean-François ANTOINE Roland BEUGNOT Jean Paul LISSER	Jean-Michel BOURGEOIS Michel BROUTCHOUX Alain CARMANTRAND Christian NOLY

Dans le cadre de la gestion territoriale de leur(s) Communauté(s) de Communes, les vice-présidents :

- ❖ Organisent des réunions avec les délégués des communes pour des mises au point, veilles réglementaires et construction de projets.
- ❖ Organisent des réunions publiques pour l'amélioration des performances de tri.
- ❖ Gèrent des points de collecte difficile sur le terrain.
- ❖ Assurent la relation avec les usagers (particuliers, professionnels, administrations).

Les opérationnels

En 2016, le personnel du SICTOM du Val de Saône se compose de :

- ❖ 1 référent : secrétaire, comptable et ressources humaines
- ❖ 1 responsable de service collecte et redevance
- ❖ 2,5 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
- ❖ 8 ripeurs-conducteurs
- ❖ 2 agents techniques polyvalents
- ❖ 1 agent d'accueil
- ❖ 2 agents de brigade du tri

Présentation du territoire



SICTOM du Val de Saône

Composition

Issu de l'adhésion de Communautés de Communes, le SICTOM du Val de Saône compte 8 adhérents représentant 193 communes pour 63 279 habitants (Population au 1er janvier 2016 - Données INSEE).

Au 31 décembre 2015, le SICTOM du Val de Saône couvre 33.33% des communes soit 25.72% des habitants de l'ensemble du département.

Présentation

Les Communes	Population au 1er janvier 2016
ECHENOZ LE SEC	319
LA DEMIE	155
LE MAGNORAY	104
NEUREY LES LA DEMIE	351
VALLEROIS LORIOZ	399
VELLEFAUX	496
TOTAL	1 824

Composition

Issue de la fusion des Communautés de Communes du Chanois et du Pays de Montbozon. Seules 6 communes dépendent du SICTOM du Val de Saône.



Communauté de communes du Pays
de Montbozon et du Chanois

Contact

Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
ZA Le Vay du Soleil - 70230 MONTBOZON
☎ 03 84 92 34 70 - ✉ contact@ccpmc.fr

Président : M. Jean-Paul PRETOT

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes :
M. Denis PAGEAUX

Présentation

Les Communes	Population au 1er janvier 2016
BOURGUIGNON LES LA CHARITE	130
FRESNE SAINT MAMES	523
FRETIGNEY ET VELLOREILLE	716
LA VERNOTTE	70
LES BATIES	79
LIEFFRANS	63
SAINT GAND	134
TOTAL	1 715



Composition

Composée de 25 communes, seules 7 d'entre elles dépendent du SICTOM du Val de Saône.

Contact

Communauté de Communes des Monts de Gy
ZA Les Monts de Gy - 3 Rue des Saules - 70700 GY
☎ 03 84 32 97 61 - ✉ ccmgy@wanadoo.fr

Présidente : Mme Nicole MILESI

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes :
M. Denis PAGEAUX



Communauté de communes des Monts de
Gy

Présentation



Haute Comté
Communauté de Communes

Les Communes	Population au 1er janvier 2016
AILLEVILLERS ET LYAUMONT	1732
AINVELLE	157
ALAINCOURT	106
AMBIEVILLERS	83
ANCHENONCOURT ET CHAZEL	233
ANJEUX	148
BASSIGNEY	136
BETONCOURT SAINT PANCRAS	54
BOULIGNEY	436
BRIAUCOURT	256
CONFLANS SUR LANTERNE	663
CORBENAY	1334
CUVE	174
DAMPIERRE LES CONFLANS	282
DAMPVALLEY SAINT PANCRAS	47
DEMANGEVELLE	324
FLEUREY LES SAINT LOUP	137
FONTAINE LES LUXEUIL	1446
FONTENOIS LA VILLE	139
FOUGEROLLES	3940
FRANCALMONT	121
GIREFONTAINE	44
HAUTEVELLE	266
HURECOURT	53
JASNEY	255
LA BASSE VAIVRE	47
LA PISSEURE	40
LA VAIVRE	211
MAGNONCOURT	446
MAILLERONCOURT SAINT PANCRAS	195
MELINCOURT	244
MONTORE	63
PASSAVANT LA ROCHERE	669
PLAINEMONT	70
PONT DU BOIS	114
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	3374
SELLES	238
VAUVILLERS	689
TOTAL	18 966

Contact

Communauté de Communes de la Haute Comté

57 Rue des Ballastières

70320 CORBENAY

☎ 03 84 94 17 93

✉ contact@cchc.fr

Président : M. Anthony MARIE

Composition

Issue de la fusion des Communautés de Communes du Val de Semouse, Saône et Cône et des Belles Sources. La communauté de communes est composée de 38 communes.



Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Marc DOILLON

Présentation



Les Communes	Population au 1er janvier 2016
ABONCOURT GESINCOURT	225
AISEY ET RICHCOURT	101
ARBECEY	260
AUGICOURT	160
BARGES	88
BETAUCOURT	158
BLONDEFONTAINE	275
BOUGEY	95
BOURBEVELLE	90
BOUSSERAUCOURT	52
CEMBOING	212
CENDRECOURT	227
COMBEAUFONTAINE	609
CORNOT	146
CORRE	595
FOUCHECOURT	116
GEVIGNEY MERCEY	480
GOURGEON	237
JONVELLE	141
JUSSEY	1729
LAMBREY	89
MAGNY LES JUSSEY	116
MELIN	60
MONTCOURT	66
OIGNEY	55
ORMOY	227
RAINCOURT	127
RANZEVILLE	24
SEMMADON	127
TARTECOURT	34
VILLARS LE PAUTEL	192
VOUGECOURT	154
TOTAL	7 267

Contact

Communauté de Communes des Hauts
du Val de Saône
Prés Jean Roche
70500 JUSSEY
☎ 03 84 77 19 90
✉ cchvs@cchvs.fr

Président : M. Romain MOLLIARD



Composition

Issue de la fusion des Communautés de Communes des Belles Fontaines, du Pays Jusséen et des Vertes Vallées et d'une commune isolée : Barges. Seules 32 communes dépendent du SICTOM du Val de Saône.

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Pierre NICOLAS

Présentation



Les Communes	Population au 1er janvier 2016
AROS	166
BAIGNES	81
BOURSIERES	63
BUCEY LES TRAVES	116
CHANTES	128
CHASSEY LES SCEY	124
CHEMILLY	89
CLANS	114
CONFRACOURT	216
FERRIERES LES SCEY	144
LA NEUVILLE LES SCEY	183
LA ROMAINE	478
MAILLEY ET CHAZELOT	647
NEUVILLE LES LA CHARITE	235
NOIDANS LE FERROUX	671
OVANCHES	132
PONTCEY	296
RAZE	350
ROSEY	274
RUPT SUR SAONE	123
SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN	1609
SOING CUBRY CHARENTENAY	531
TRAVES	361
VELLE LE CHATEL	151
VELLEQUINGRY ET LEVRECEY	166
VY LE FERROUX	159
VY LES RUPT	103
TOTAL	7 710

Contact

Communauté de Communes Les Combes
24 Avenue de Pâtis
70360 Scey sur Saône et St Albin
☎ 03 84 92 72 12
✉ lescombes@wanadoo.fr

Présidente : Mme Carmen FRIQUET



Composition

Constituée de 27 communes, elle n'a pas connue de fusion en 2014.

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Eric MASOYE

Communauté de communes Les Combes

Présentation

La Commune	Population au 1er janvier 2016
CHARMOILLE	478



Composition

Commune indépendante pour la gestion des ordures ménagères faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Denis PAGEAUX

Contact

Commune de Charmoille
10 Rue de l'Ecole - 70000 CHARMOILLE
☎ 03 84 76 41 35
✉ mairie-charmoille@wanadoo.fr

Maire : M. Alain CARMANTRAND



Commune de Charmoille

Présentation



Les Communes	Population au 1er janvier 2016
AMANCE	728
AMONCOURT	319
AUXON LES VESOUL	447
BAULAY	331
BOUGNON	532
BOURGUIGNON LES CONFLANS	138
BREUREY LES FAVERNEY	604
BUFFIGNECOURT	127
CHARGEY LES PORT	245
CHAUX LE PORT	138
CONFLANDEY	388
CONTREGLISE	128
CUBRY LES FAVERNEY	163
EQUEVILLEY	139
FAVERNEY	953
FLAGY	158
FLEUREY LES FAVERNEY	445
GRATTERY	209
LA VILLENEUVE BELLENOYE ET LA VAIZE	135
LE VAL SAINT ELOI	104
MENOUX	302
MERSUAY	295
MONTUREUX LES BAULAY	159
NEUREY EN VAUX	171
POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE	794
PORT SUR SAONE	3126
PROVENCHERE	283
PURGEROT	368
SAINT REMY	608
SAPONCOURT	62
SCYE	130
SENONCOURT	232
VAROGNE	142
VAUCHOUX	131
VELLEFRIE	142
VENISEY	167
VILLERS SUR PORT	231
VILORY	81
TOTAL	13 855

Contact

Communauté de Communes Terres de Saône

67 rue François Mitterrand
70170 Port sur Saône

☎ 03 84 78 10 66

✉ contact@cctds.fr

Président : M. Jean-Paul MARIOT

Composition

Issue de la fusion des Communautés de Communes de la Saône Jolie, Agir Ensemble, Six Villages et de trois communes isolées : Bourguignon les Conflans, Breurey les Favorney et Vilory. La communauté de communes est composée de 38 communes.



Communauté de communes Terres de Saône

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Franck HENRY

Présentation

Communauté de communes du



Les Communes	Population au 1er janvier 2016
ABELCOURT	369
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE	309
AILLONCOURT	318
AUTREY LES CERRE	229
BETONCOURT LES BROTTE	117
BOREY	239
BOUHANS LES LURE	335
CALMOUTIER	256
CERRE LES NOROY	233
CHATENEY	49
CHATENOIS	126
CITERS	821
COLOMBE LES VESOUL	517
COLOMBOTTE	73
CREVENEY	61
DAMBENOIT LES COLOMBE	286
DAMPVALLEY LES COLOMBE	102
EHUNS	264
FRANCHEVELLE	426
GENEVREY	248
LA CREUSE	80
LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	186
LANTENOT	381
LIEVANS	152
LINEXERT	139
MAILLERONCOURT CHARRETTE	297
MEURCOURT	326
MOLLANS	255
MONTJUSTIN ET VELOTTE	136
NOROY LE BOURG	496
POMOY	210
QUERS	381
RIGNOVELLE	104
SAINTE MARIE EN CHAUX	178
SAULX	909
SERVIGNEY	116
VALLEROIS LE BOIS	265
VELLEMINFROY	310
VELORCEY	231
VILLERS LE SEC	554
VILLERS LES LUXEUIL	344
VISONCOURT	36
TOTAL	11 464

Contact

Communauté de Communes du Triangle Vert

27 Grande Rue

70240 SAULX

☎ 03 84 95 89 88

✉ contact@triangle-vert.fr

Président : M. Raymond BILQUEZ

Composition

Issue de la fusion des Communautés de Communes des Franches Communes, des Grands Bois et du Pays de Saulx et d'une commune isolée : Velorcey.

La communauté de communes est composée de 42 communes.

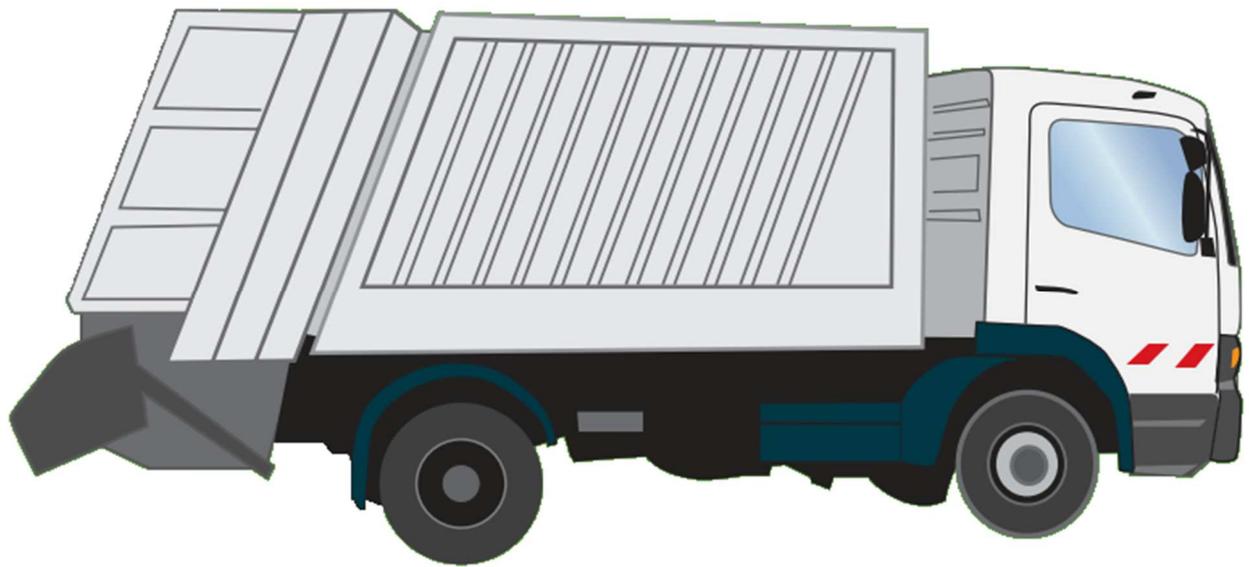


Communauté de communes du Triangle Vert

Gestion

Vice Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Christian BRESSON

INDICATEURS TECHNIQUES





Organisation

Bien que la Communauté de Communes du Triangle Vert soit adhérente au Sictom du Val de Saône pour la totalité de son territoire, les communes des ex Franches Communes ne disposent pas du même niveau de service que le reste des communes du SICTOM. En effet, ces communes possédaient au moment de la fusion d'un marché de collecte attribué à un prestataire de service allant jusqu'au 31 Décembre 2015. Ce marché a été reconduit pour une année. Il s'est achevé au 31 Décembre 2016.

Gestion

Le SICTOM a repris pour 2016 la gestion du contrat de prestation de collecte pour les 12 communes concernées, la cotisation adhérent au SYTEVOM, la communication, et les dotations en bacs à Ordures Ménagères aux habitants. Les factures sont établies aux nombres de personnes par foyer, et sont émises par la Communauté de Communes.

Fréquence de collecte

Les 3 965 habitants concernés sont collectés toutes les semaines pour les Ordures Ménagères et tous les 15 jours pour le tri sélectif.

Consignes de tri



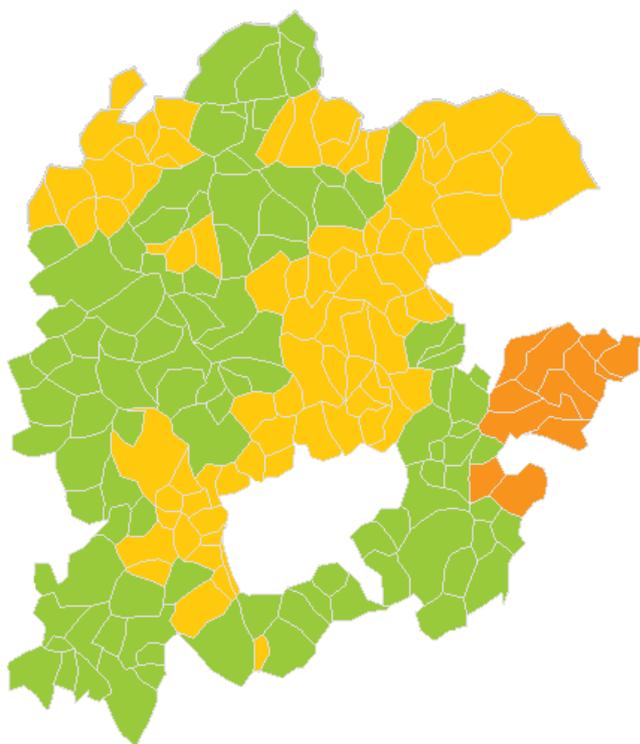
Les consignes de tri ont été ouvertes aux emballages plastiques en Juillet 2016 en même temps que la mise en place de la Redevance Incitative sur ce territoire.

Les contenants



Au cours de l'année 2016, les usagers des 12 communes des ex Franches Communes se sont vus équipés de bacs OM pucé. Les bacs OM sont la propriété du SICTOM. Les bacs de tri sont la propriété de la Communauté de Communes et sont mis à disposition des usagers.

Organisation des collectes de Tri Sélectif



 **suez**
environnement

 **sictom**
VAL DE SAÔNE

C2T

Organisation

La totalité des usagers est collectée en porte à porte tous les 15 jours, soit 63 279 habitants :

- ❖ 29 774 habitants sont collectés par SUEZ, répartis sur 96 communes
- ❖ 29 540 habitants sont collectés par le SICTOM, répartis sur 83 communes
- ❖ 3 965 habitants sont collectés par C2T, répartis sur 12 communes

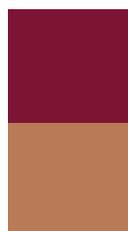
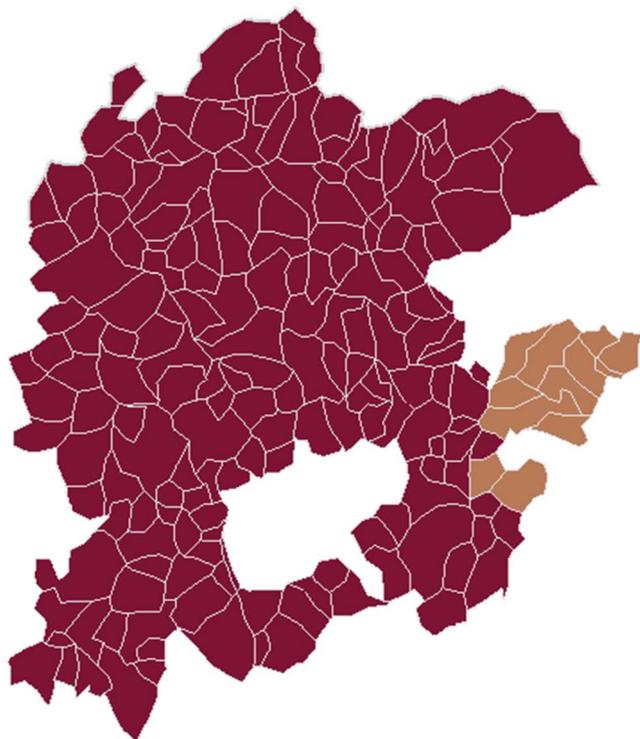
Consignes de tri

Dans le cadre de l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes de tri menée par Eco-Emballages, les déchets recyclables collectés sont : papiers, cartons, emballages métalliques, flacons et bouteilles plastiques, emballages souples et rigides et films plastiques.

Quelques exemples



Organisation des collectes d'Ordures Ménagères



Organisation

La totalité des usagers est collectée en porte à porte, soit 63 464 habitants :

- ❖ 59 314 habitants sont collectés par SUEZ, répartis sur 179 communes
- ❖ 3 965 habitants sont collectés par C2T, répartis sur 12 communes

Fréquence de collecte

Selon le règlement de collecte en vigueur, le SICTOM du Val de Saône a fixé la fréquence de ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles à une fois par semaine au minimum. Cependant depuis le 1^{er} janvier 2012, un arrêté préfectoral autorise une dérogation à l'article R.2224-23 du CGCT et à l'article 81 du Règlement Sanitaire Départemental, permettant ainsi de porter la fréquence de ramassage des OMR à une fois par quinzaine pour les zones agglomérées de moins de 2000 habitants, sauf pour les « exceptions ».

Ce qui nous donne :

- ❖ 1 fois par quinzaine pour l'ensemble des communes de moins de 2000 habitants.
- ❖ 1 fois par semaine pour les communes de Port Sur Saône, Jussey, Fougerolles Centre et Saint Loup Sur Semouse.
- ❖ 1 fois par semaine pour l'ensemble des communes pendant la période estivale (4 Juillet au 28 Août).
- ❖ 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Clairefontaine, de Saint Rémy et de Saint Loup sur Semouse.

Définition

Sont considérés comme déchets résiduels, les déchets provenant de ménages (déchets alimentaires, papiers et cartons souillés, autres emballages, etc.) ainsi que les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères (Décret N°94.609 du 13 juillet 1994).

La collecte en Apport Volontaire



Organisation

Le SICTOM dispose de 428 conteneurs à Verre sur la totalité de son territoire, soit une colonne d'apport volontaire pour 148 habitants. Selon Eco Emballages la dotation optimale de Points d'Apport Volontaire (PAV) verre est d'une colonne pour 200 habitants en milieu rural. Le SICTOM se situe donc au delà des préconisations nationales.

Ces PAV sont mis à disposition par le SYTEVOM qui gère également la collecte de ces derniers. Les communes ont à leur charge l'aménagement des points de collecte, l'entretien et la maintenance légère des conteneurs et de leurs abords.

La Ressourcerie

ASSOCIATION **Res'**
urgence
Une
Ressourcerie
pour réduire nos déchets

Organisation

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés dans les conteneurs dédiés des déchetteries de Fresne Saint Mamès, Amance, Jussey, Port Sur Saône, Scey Sur Saône et Fretigney et Velloreille.

Elle permet également l'apport volontaire des usagers dans ses locaux. Enfin, elle assure également une prestation de débarras sous conditions.

➔ **44.67 tonnes d'objets ont été déposées dans les bennes « Ressourcerie » en 2016**

Le compostage

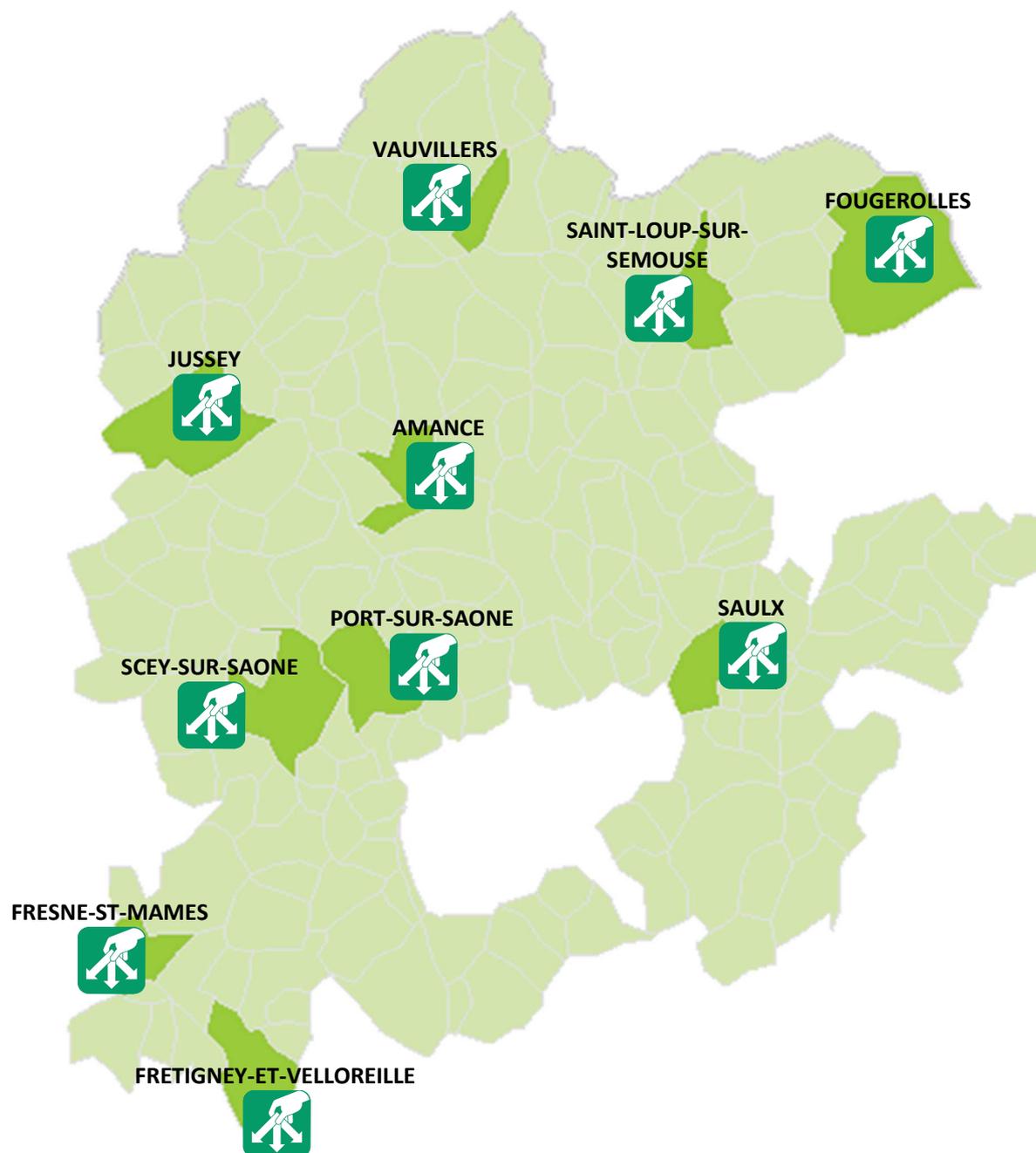


Organisation

Le SICTOM propose à ses usagers des composteurs en bois de 600L ou en PVC de 400L à un prix subventionné. En 2016, le SICTOM a vendu 380 composteurs. On estime à 6920 le nombre de composteurs sur l'ensemble du Territoire du SICTOM du Val de Saône.

➔ **On peut ainsi estimer le tonnage de déchets compostés à 1 163 t pour l'année 2016.**

Les déchetteries du SYTEVOM



SICTOM du Val de Saône

- Amance - Z.I. de la Superbe
☎ 03 84 91 21 57
- Fougères - Z.I. de la Gabiotte
☎ 03 84 49 66 69
- Fresne-Saint-Mamès - Route de Vellexon
☎ 03 84 78 07 95
- Fretigney - Lieu dit les Rotûres
☎ 03 84 76 03 72
- Jussey - Jussey la Gare - Route de Cendrecourt ☎
03 84 68 17 44
- Port-sur-Saône - Route de Purgerot
☎ 03 84 91 62 26
- Saint-Loup-sur-Semouse - ZAC de la Combeauté
☎ 03 84 94 22 90
- Saulx - Route de Velleminfroy
☎ 03 84 95 93 76
- Sceaux-sur-Saône - Route de la Neuvelle
☎ 03 84 92 77 74
- Vauvillers - Direction Bains-les-Bains
☎ 03 84 92 99 36

Organisation

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchetteries sont sous la compétence du SYTEVOM. Il gère à ce titre le haut de quai (gardiennage, collecte des matériaux, etc.) et le bas de quai (enlèvement des bennes, etc.).

Les déchetteries du SYTEVOM

Les déchets acceptés



METAUX

- ❖ Ferrailles
- ❖ Meubles métalliques
- ❖ Acier, fonte, cuivre, laiton aluminium
- ❖ Tondeuses
- ❖ Tonneaux et bidons vides



CARTONS

- ❖ Cartons d'emballages propres, secs, vides et pliés
- ❖ Enveloppes en carton



DÉCHETS VERTS

- ❖ Tailles de haies, déchets d'élagage
- ❖ Petits branchages
- ❖ Copeaux et les feuilles
- ❖ Tonte de gazon



DÉCHETS MENAGERS SPECIAUX

- ❖ Peinture, vernis, colle, solvant, etc.
- ❖ Produits phytosanitaires
- ❖ Aérosols non vides, Piles, batteries
- ❖ Huile de vidange et de friture
- ❖ Lampes et tubes à économie d'énergie



BOIS

- ❖ Meubles, chaises, etc.
- ❖ Encadrement de fenêtre, porte, etc.
- ❖ Planches, bois d'emballage
- ❖ Bois souillé non dangereux
- ❖ Gros branchage



GRAVATS

- ❖ Mortier, béton, briques
- ❖ Tuiles, céramiques, ardoises
- ❖ Argile, sable, pierre, terres non polluées
- ❖ Lavabos, éviers



TEXTILES

- ❖ Vêtements
- ❖ Linge de maison
- ❖ Chaussures



PNEUS NON JANTES

- ❖ Pneus non jantés des véhicules légers propres et secs
- (Dans la limite de 4 par an)

DÉCHETS SPÉCIFIQUES



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

- ❖ Gros électroménager hors froid
- ❖ Gros électroménager froid
- ❖ Ecrans
- ❖ Petits appareils électroménagers, informatiques, électriques, etc.



TOUT-VENANT

- ❖ Matelas
- ❖ Papiers peints
- ❖ Tout ce qui ne correspond pas à une catégorie ci-dessus et qui n'est pas interdit en déchetterie.

Les encombrants



Le SICTOM du Val de Saône, comme en 2013, n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.

Les déchets assimilés



Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

Les tonnages des déchetteries

	2013 en Tonnes	2014 en Tonnes	2015 en Tonnes	2016 en Tonnes	Evolution entre 2015 et 2016
BOIS 	2 091	1 835	1 966	1 962	- 0.23%
CARTON 	738	483	464	501	+ 8.01%
DECHETS VERTS 	2 603	3 065	2 855	3 166	+ 10.88%
FERRAILLES 	789	704	651	711	+ 9.23%
INERTES 	1 706	1 872	1 826	1 711	- 6.30%
PLATRE 	nc	82	183	172	- 6.24%
TOUT VENANT 	3 679	3 628	3 589	3595	+ 0.17%
MEUBLES 	28	415	418	877	+ 109.69%
DEE* 	554	571	590	642	+ 8.79%
DDS** 	148	84	118	113	- 3.98%
AUTRES*** 	263	299	311	330	+ 6.11%
TOTAL 	12 599	13 038	12 972	13 779	+ 6.23%

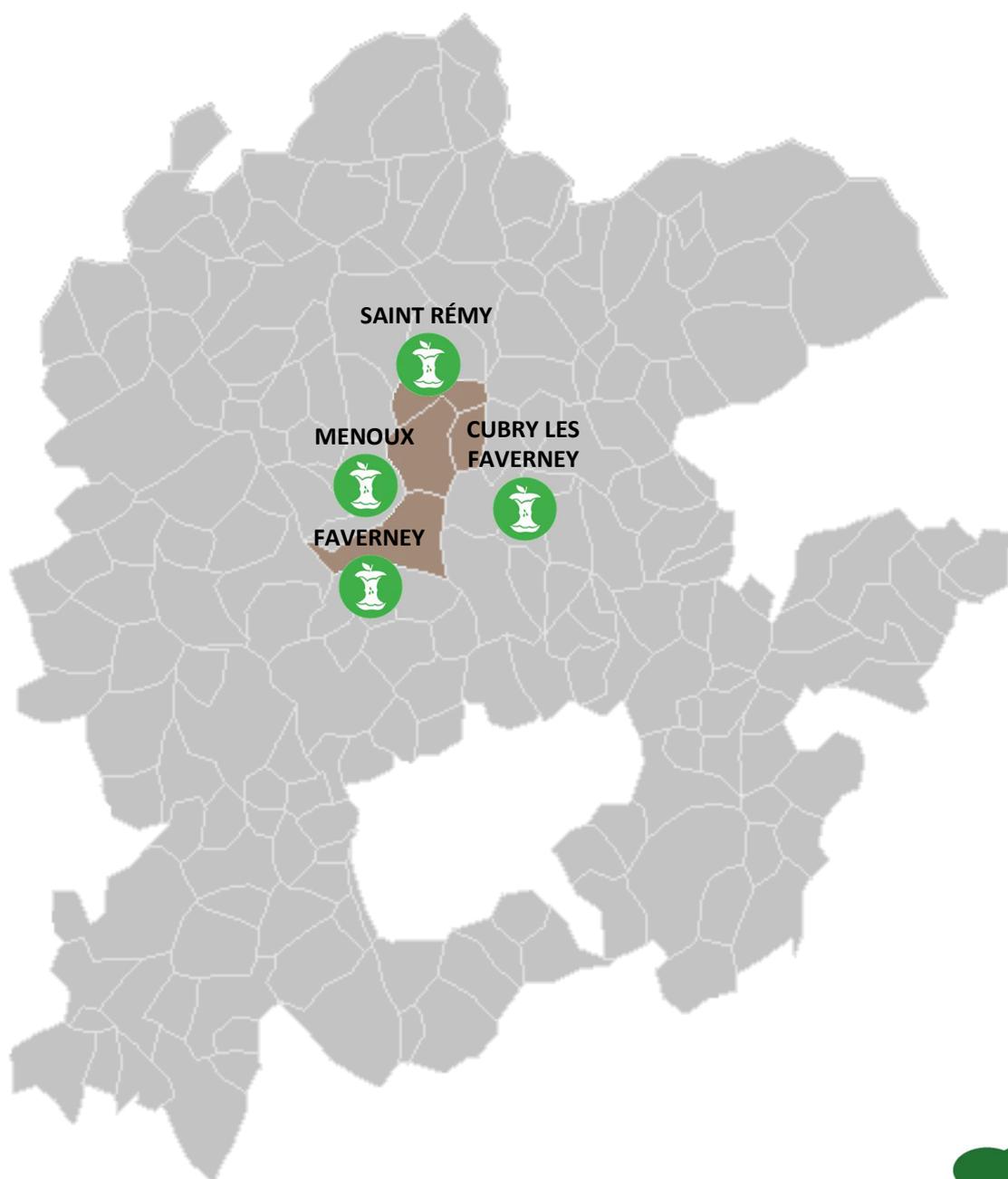
* DEEE = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** DDS = Déchets spécifiques des ménages (Déchets et résidus de peintures, produits phytosanitaires, aérosols, acides, etc.)

***Autres = Huiles, pneus, articles textiles, cartouches, livres, etc.

Les biodéchets

Le SICTOM mène depuis Septembre 2016 une expérimentation sur la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires sur 4 communes.



Organisation

Ainsi, 20 abris bacs équipés de trappe avec contrôle d'accès ont été disposés sur les 4 communes pilotes. Pour les ouvrir il faut être doté d'un badge.

Les équipes du SICTOM du Val de Saône ont distribué, au porte à porte, les badges, bioseaux, et sacs biodégradables aux usagers volontaires de ces 4 communes.



Les biodéchets

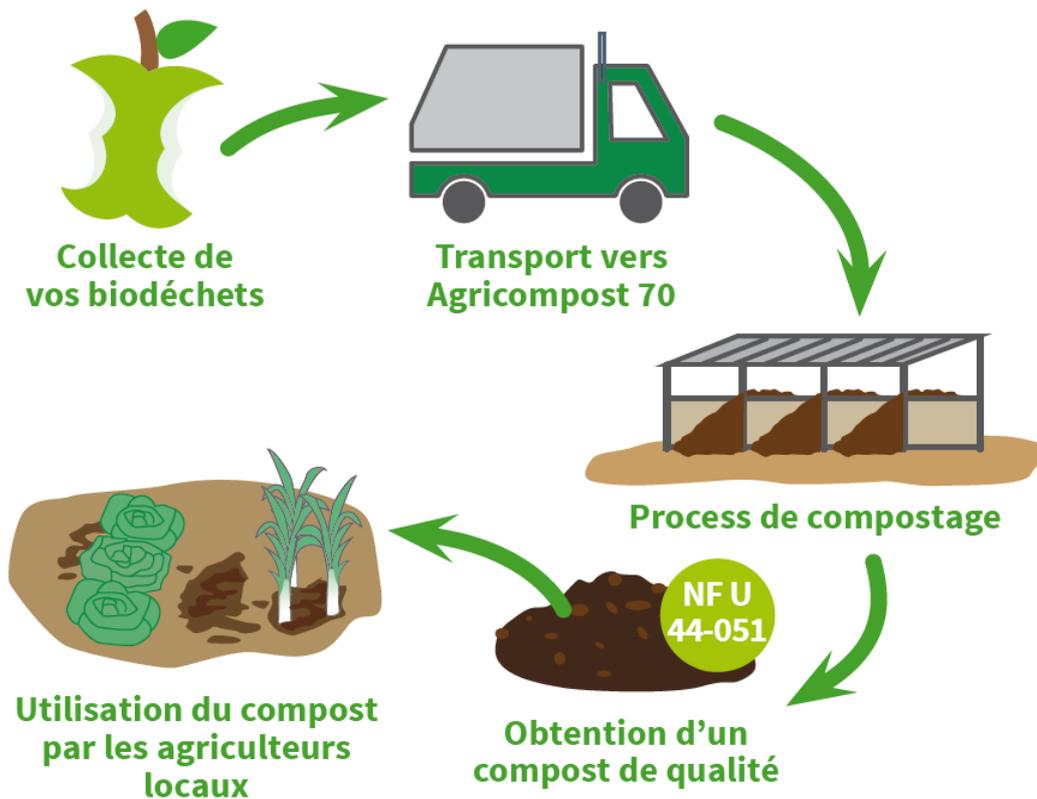
Sur les 900 foyers possibles, 600 se sont équipés du matériel de pré-collecte, soit un taux d'équipement de 67%. Parmi les 600 foyers équipés, 362 utilisent le service, soit 60% de taux d'utilisation parmi les foyers équipés.

Les tonnages collectés

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tonnages	3.03	1.38	1.43	1.82	7.66
Habitants	833	833	833	833	833
Kg/hab./4 mois	3.64	1.66	1.72	2.18	9.20



Le processus des biodéchets



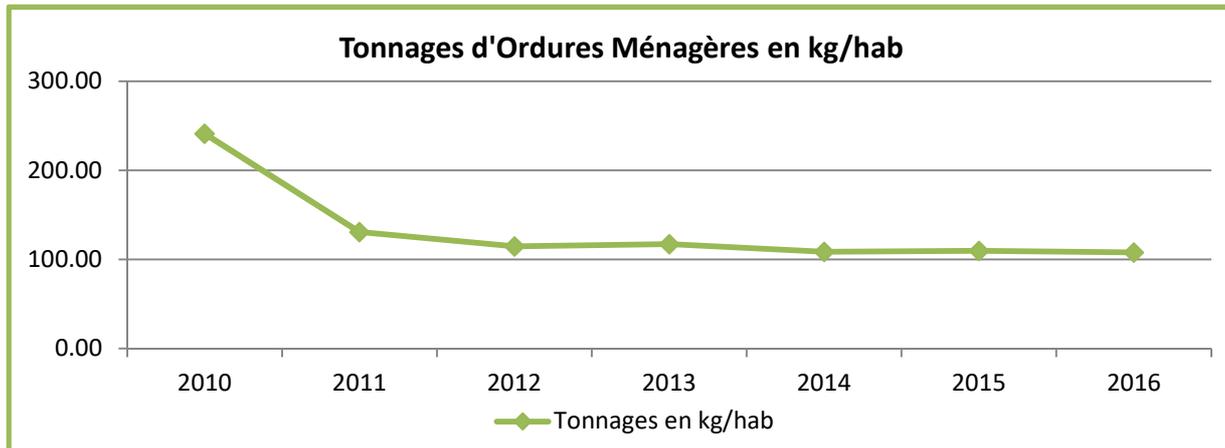
10kg = 4.5kg

DE BIODECHETS **DE COMPOST**

Les tonnages par flux

Les Ordures Ménagères

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	10 898.93	5 947.00	5 258.00	6 990.00	6 488.25	6 964.77	6 831.65
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279
Kg/hab.	241.21	130.99	114.71	117.34	108.74	109.74	107.96

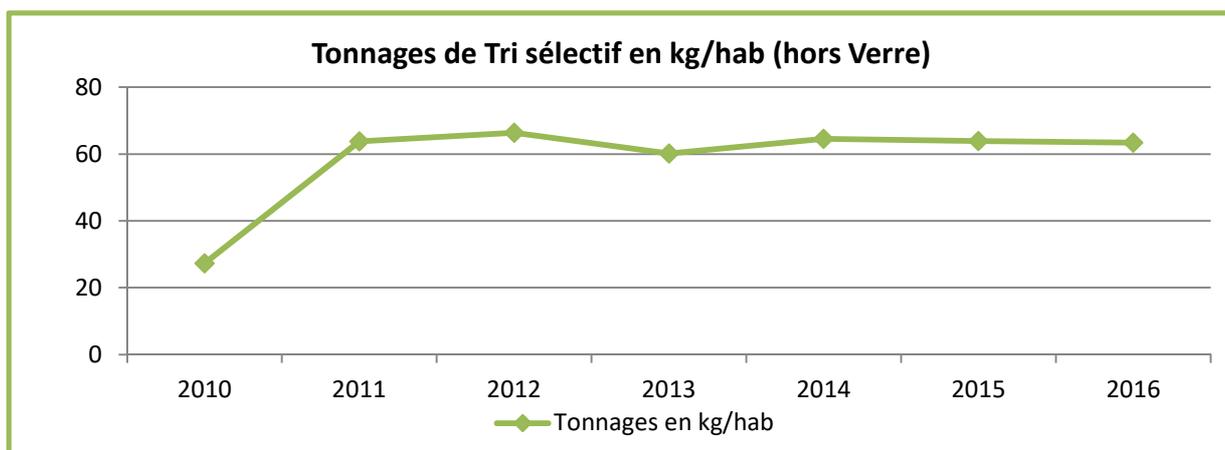


Après plusieurs années de forte baisse des tonnages d'Ordures Ménagères, on constate aujourd'hui qu'ils ont tendance à se stabiliser.



Le Tri Sélectif (hors Verre)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	1 234.04	2 895.00	3 040.00	3 582.00	3 850.46	4 056.71	4 014.08
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279
Kg/hab.	27.31	63.77	66.32	60.13	64.53	63.92	63.43

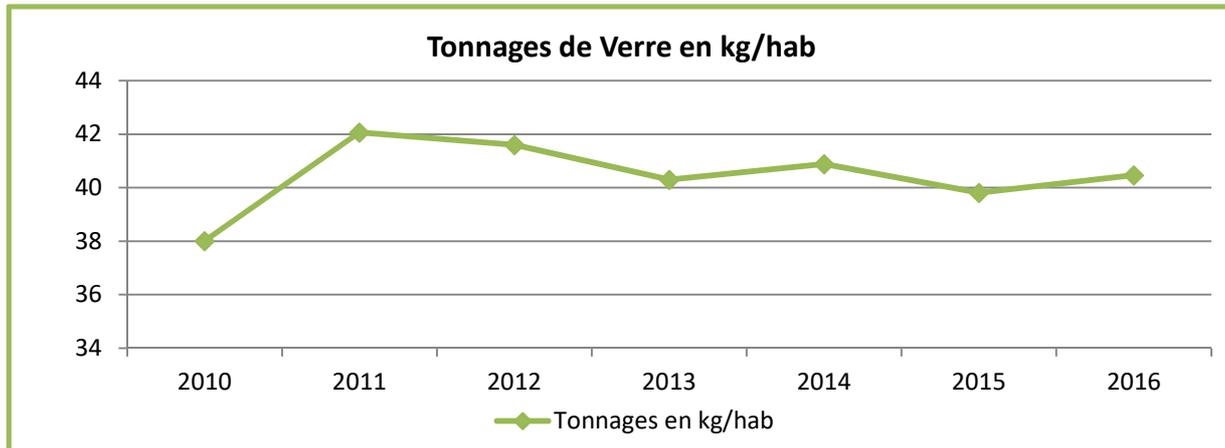


Les tonnages de Tri ont connu une forte hausse suite à la mise en place du tri en porte à porte en 2011, à l'ouverture des consignes de tri aux emballages plastiques en 2012 puis une stabilisation que l'on explique par une recherche de la qualité du tri par le syndicat. (Mise en place de brigade du tri pour refuser à la collecte les bacs qui contiennent trop d'erreurs.)

Les tonnages par flux

Le Verre

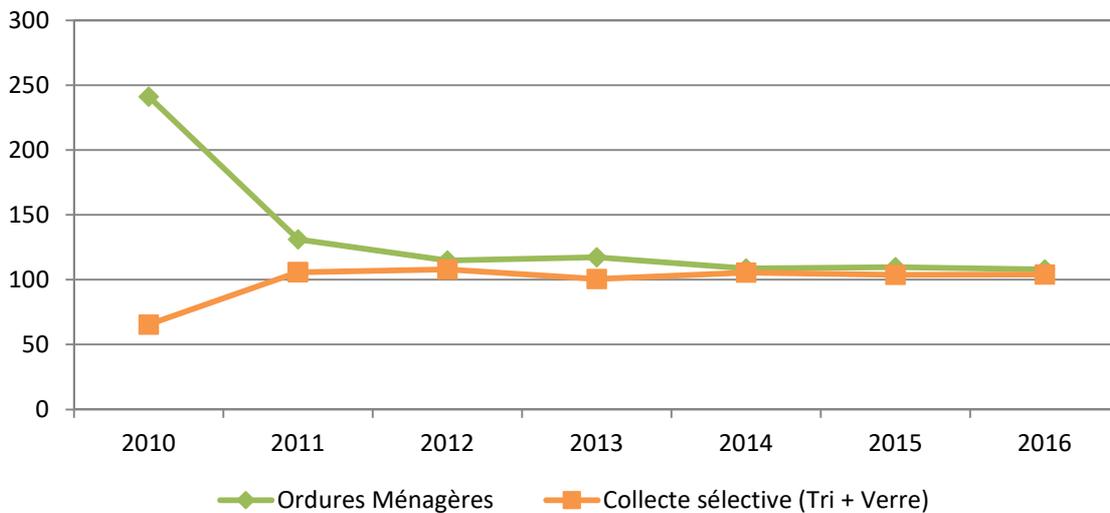
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	1 717.61	1 910.00	1 907.00	2 401.00	2 439.36	2 526.77	2 560.74
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279
Kg/hab.	38.01	42.07	41.60	40.30	40.88	39.81	40.47



Les tonnages de Verre se stabilisent depuis quelques années, contrairement aux moyennes nationales qui connaissent une tendance à la baisse.

Evolution de la Production totale de déchets

Evolution de la production de déchets depuis 2010 en kg/an/hab.



Comparaison aux moyennes nationales

Les Objectifs du Grenelle II de l'environnement

Diminution de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2020 par rapport à 2010. Les DMA sont constitués :

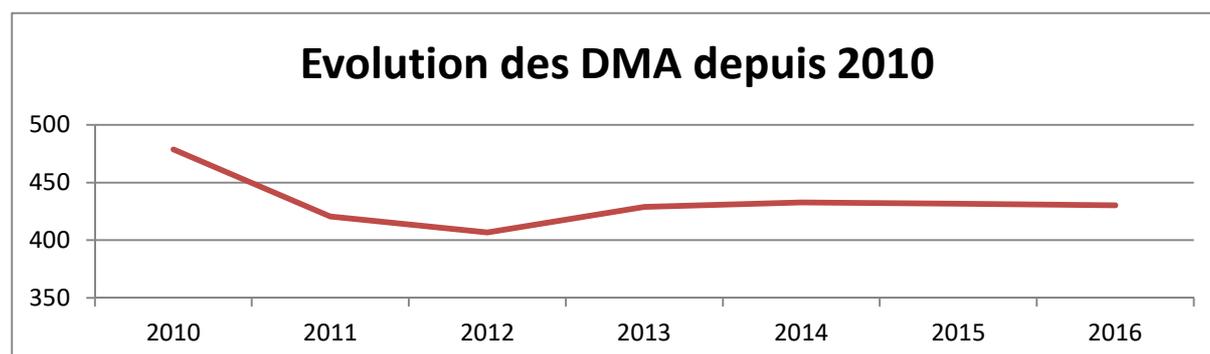
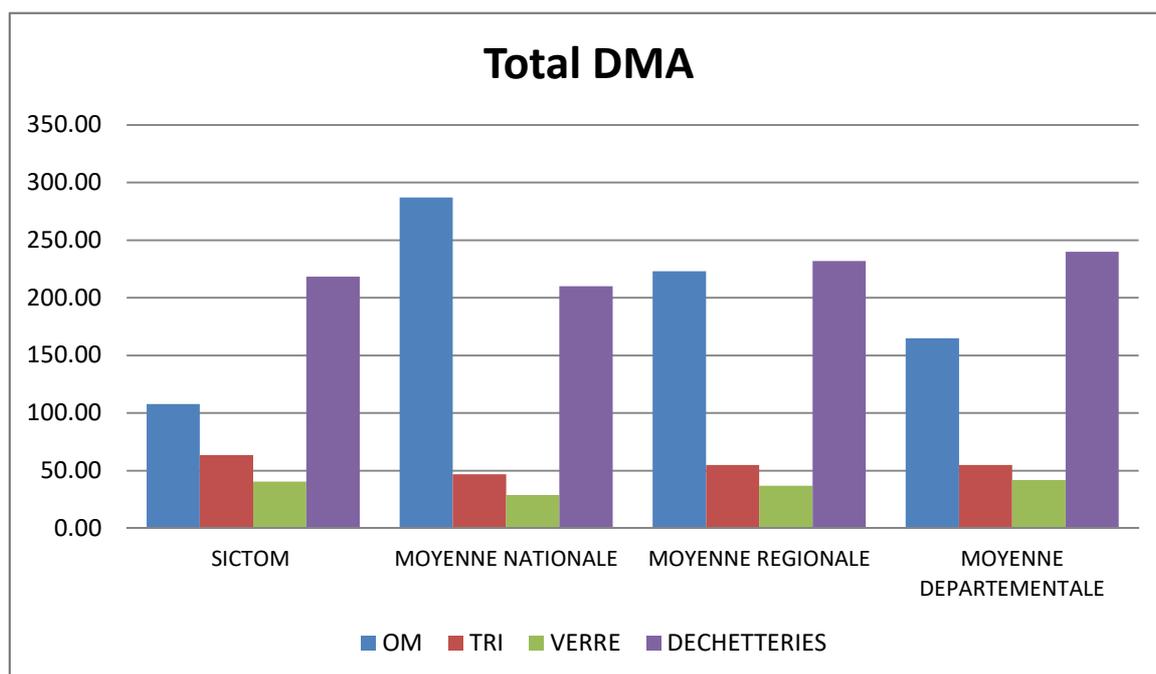
- des Ordures Ménagères
- des collectes sélectives (Tri + Verre)
- des déchets des déchetteries.

En 2010, le SICTOM comptabilisait 479.24 kg/an/hab. de DMA. En 2016, il compte 430.31 kg/an/hab. de DMA.

→ Soit une baisse de **10.21%**.

Le SICTOM a dépassé l'objectif national depuis 2014, soit en 4 ans seulement, au lieu de 10.

	SICTOM 2016	MOYENNE NATIONALE	MOYENNE REGIONALE	MOYENNE DEPARTEMENTALE
OM	107.96 kg/hab.	287.00 kg/hab.	223.00 kg/hab.	165.00 kg/hab.
TRI	63.43 kg/hab.	47.00 kg/hab.	55.00 kg/hab.	55.00 kg/hab.
VERRE	40.47 kg/hab.	29.00 kg/hab.	37.00 kg/hab.	42.00 kg/hab.
DECHETTERIES	218.45 kg/hab.	210.00 kg/hab.	232.00 kg/hab.	240.00 kg/hab.
TOTAL	430.31 kg/hab.	573.00 kg/hab.	547.00 kg/hab.	502.00 kg/hab.



Les indicateurs techniques par collecteur

→ Le Tri sélectif

Suez Environnement			
	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	147.46	288.00	5 387.00
Février	150.92	262.00	4 927.00
Mars	165.04	301.00	5 581.00
Avril	167.85	277.00	5 254.00
Mai	166.96	286.00	5 387.00
Juin	170.42	285.00	5 093.00
Juillet	157.60	276.00	4 927.00
Août	160.84	289.00	5 445.00
Septembre	175.22	297.00	5 441.00
Octobre	165.26	278.00	5 137.00
Novembre	160.76	267.00	4 926.00
Décembre	156.96	284.00	5 354.00
Total	1 945.29	3 390.00	62 859.00



Pour collecter une tonne de tri avec des véhicules de 19 et 26T, il faut parcourir 32.31 km et 1h45 de temps de travail pour SUEZ.

C.2T. Déchets			
	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	18.64	34.00	422.00
Février	17.62	34.00	422.00
Mars	21.86	43.00	528.00
Avril	18.60	34.00	422.00
Mai	23.04	43.00	528.00
Juin	20.44	34.00	422.00
Juillet	20.04	34.00	422.00
Août	25.52	43.00	528.00
Septembre	22.38	34.00	422.00
Octobre	24.14	43.00	528.00
Novembre	22.96	34.00	422.00
Décembre	21.68	34.00	422.00
Total	256.92	444.00	5 488.00



Pour collecter une tonne de tri avec des véhicules de 19 et 26T, il faut parcourir 21.36 km et 1h45 de temps de travail pour C2T Déchets.

Le Tri Sélectif			
	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	131.60	289.75	5 125.00
Février	140.94	294.75	5 159.00
Mars	152.08	325.00	6 014.00
Avril	147.18	287.75	5 005.00
Mai	150.28	322.50	5 748.00
Juin	158.60	326.25	5 546.00
Juillet	142.02	306.75	5 416.00
Août	160.64	342.50	6 036.00
Septembre	167.06	347.00	5 699.00
Octobre	155.03	318.25	5 227.00
Novembre	151.99	315.78	5 756.00
Décembre	154.45	326.00	5 646.00
Total	1 811.87	3 802.28	66 377.00



Pour collecter une tonne de tri avec des véhicules de 19T, il faut parcourir 36.63 km et 2h10 de temps de travail pour le SICTOM.

Les indicateurs techniques par collecteur

→ Les Ordures Ménagères

Suez Environnement



	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	525.62	569.00	10 870.00
Février	505.30	535.00	10 758.00
Mars	542.20	584.00	11 465.00
Avril	524.08	525.00	10 516.00
Mai	531.40	543.00	10 796.00
Juin	552.68	567.00	11 783.00
Juillet	572.26	839.00	17 685.00
Août	558.18	816.00	18 185.00
Septembre	518.89	556.00	11 426.00
Octobre	499.88	535.00	11 228.00
Novembre	543.44	563.00	11 995.00
Décembre	529.86	560.00	11 253.00
Total	6 403.79	7 192.00	147 960.00



Pour collecter une tonne d'OM avec des véhicules de 19 et 26T, il faut parcourir 23.11 km et 1h07 minutes de temps de travail pour SUEZ.

C.2T. Déchets

C2T

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	43.98	60.00	704.00
Février	40.22	60.00	704.00
Mars	48.78	75.00	880.00
Avril	39.86	60.00	704.00
Mai	47.66	75.00	880.00
Juin	33.20	60.00	704.00
Juillet	24.62	60.00	704.00
Août	34.38	75.00	880.00
Septembre	25.32	60.00	704.00
Octobre	25.64	60.00	704.00
Novembre	33.70	67.50	792.00
Décembre	30.50	60.00	704.00
Total	427.86	772.50	9 064.00



Pour collecter une tonne d'OM avec des véhicules de 19 et 26T, il faut parcourir 21.18 km et 1h48 de temps de travail pour C2T Déchets.

Le traitement

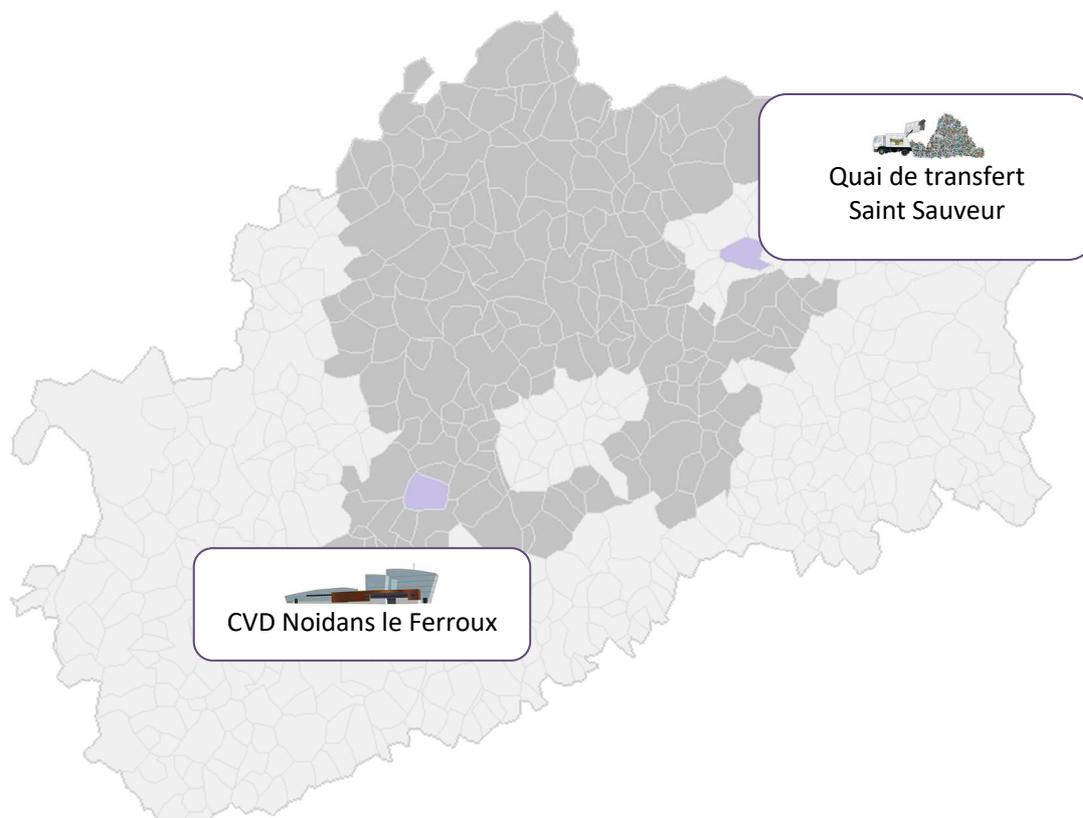
Organisation

Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYTEVOM. Le SYTEVOM est un syndicat mixte à vocation unique créé en 1993. Il assure pour le compte de ses adhérents :

- ❖ Le transfert et l'élimination des Ordures ménagères et déchets assimilés
- ❖ Les modalités de collecte de tri et de valorisation
- ❖ La collecte et la mise à disposition des Points d'Apport Volontaire Verre

Le centre de valorisation des déchets de Noidans le Ferroux est composé de :

- ❖ un centre de tri (capacité 17 000 T / an)
- ❖ une unité de valorisation énergétique par incinération (capacité 41 000 T / an)



En 2016, on trouve les apports suivants pour le tri sélectif :

	APPORTE SUEZ CVD Noidans le Ferroux	APPORTE SUEZ Quai de Transfert St Sauveur	APPORTE SICTOM CVD Noidans le Ferroux	APPORTE SICTOM Quai de Transfert St Sauveur	APPORTE C2T Quai de Transfert St Sauveur	TOTAL
Janvier	128.48	18.98	24.32	107.28	18.64	297.70
Février	135.14	15.78	24.78	116.16	17.62	309.48
Mars	147.44	17.60	34.50	117.58	21.86	338.98
Avril	156.81	11.04	24.52	122.66	18.60	333.63
Mai	152.42	14.54	35.50	114.78	23.04	340.28
Juin	150.32	20.10	31.94	126.66	20.44	349.46
Juillet	144.08	13.52	36.18	105.84	20.04	319.66
Août	146.42	14.42	32.60	128.04	25.52	347.00
Septembre	155.46	19.76	37.90	129.16	22.38	364.66
Octobre	141.70	23.56	26.84	128.19	24.14	344.43
Novembre	137.12	23.64	27.00	124.99	22.96	335.71
Décembre	138.32	18.64	33.16	121.29	21.68	333.09
Total	1 733.71	211.58	369.24	1 442.63	256.92	4 014.08

Le traitement

En 2016, on trouve les apports suivants pour les ordures ménagères :

	APPORT SUEZ CVD Noidans le Ferroux	APPORT SUEZ Quai de Transfert St Sauveur	APPORT C2T Quai de Transfert St Sauveur	TOTAL
Janvier	371.50	154.12	43.98	569.60
Février	344.52	160.78	40.22	545.52
Mars	361.52	180.68	48.78	590.98
Avril	365.82	158.26	39.86	563.94
Mai	367.64	163.76	47.66	579.06
Juin	375.74	176.94	33.20	585.88
Juillet	403.68	168.58	24.62	596.88
Août	398.38	159.80	34.38	592.56
Septembre	365.53	153.36	25.32	544.21
Octobre	339.76	160.12	25.64	525.52
Novembre	377.80	165.64	33.70	577.14
Décembre	367.58	162.28	30.50	560.36
Total	4 439.47	1 964.32	427.86	6 831.65

Le nombre de tournées

On compte donc :

- ❖ 32 tournées d'Ordures Ménagères réalisées par SUEZ :
 - Dont 10 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
 - Dont 22 vidages au CVD de Noidans le Ferroux
- ❖ 4 tournées d'Ordures Ménagères réalisées par C2T :
 - Dont 4 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
- ❖ 16 tournées de tri réalisées par SUEZ :
 - Dont 2 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
 - Dont 14 vidages au CVD de Noidans le Ferroux
- ❖ 23 tournées de tri réalisées par le SICTOM :
 - Dont 18 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
 - Dont 5 vidages au CVD de Noidans le Ferroux
- ❖ 2 tournées de tri réalisées par C2T :
 - Dont 2 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur

Parmi les 32 tournées d'ordures ménagères réalisées par SUEZ, 3 sont réalisées en bennette par notre prestataire de collecte. Le SICTOM quant à lui, réalise 3 de ces tournées de tri sélectif en bennette également. Ceci a permis de réduire sensiblement les coûts de collecte sur le territoire particulièrement difficile des écarts de la CCVS.

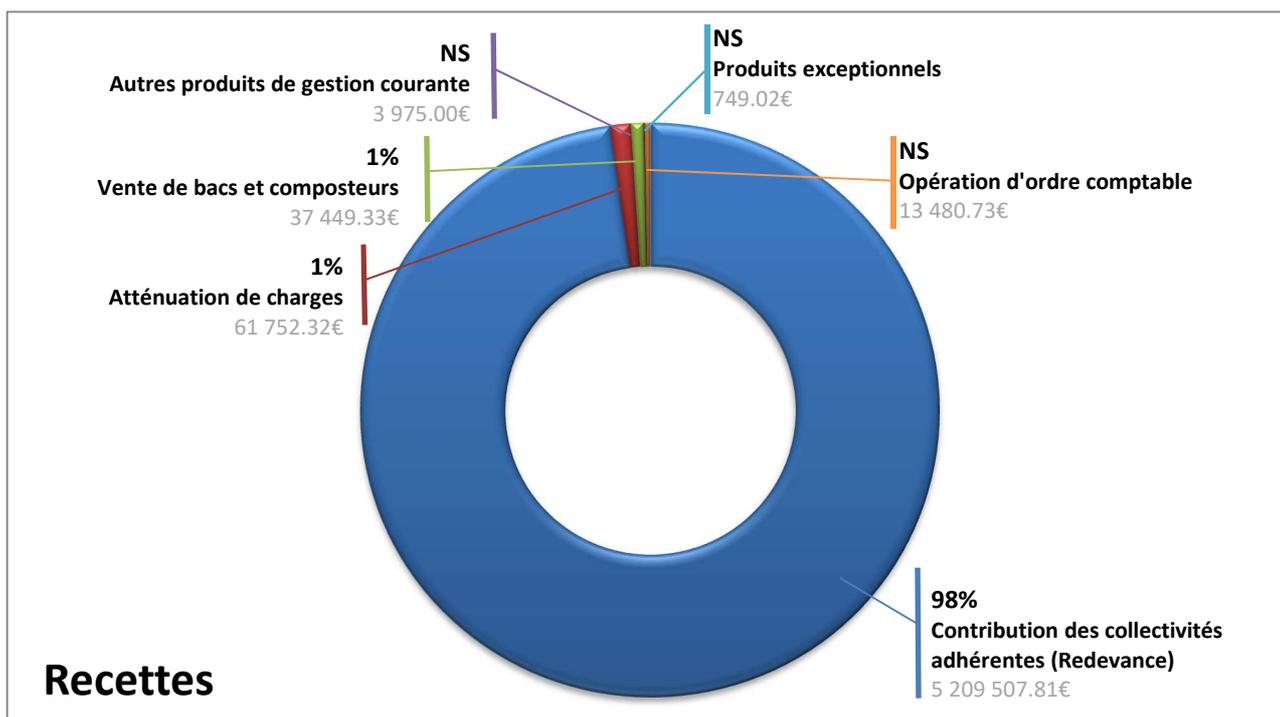
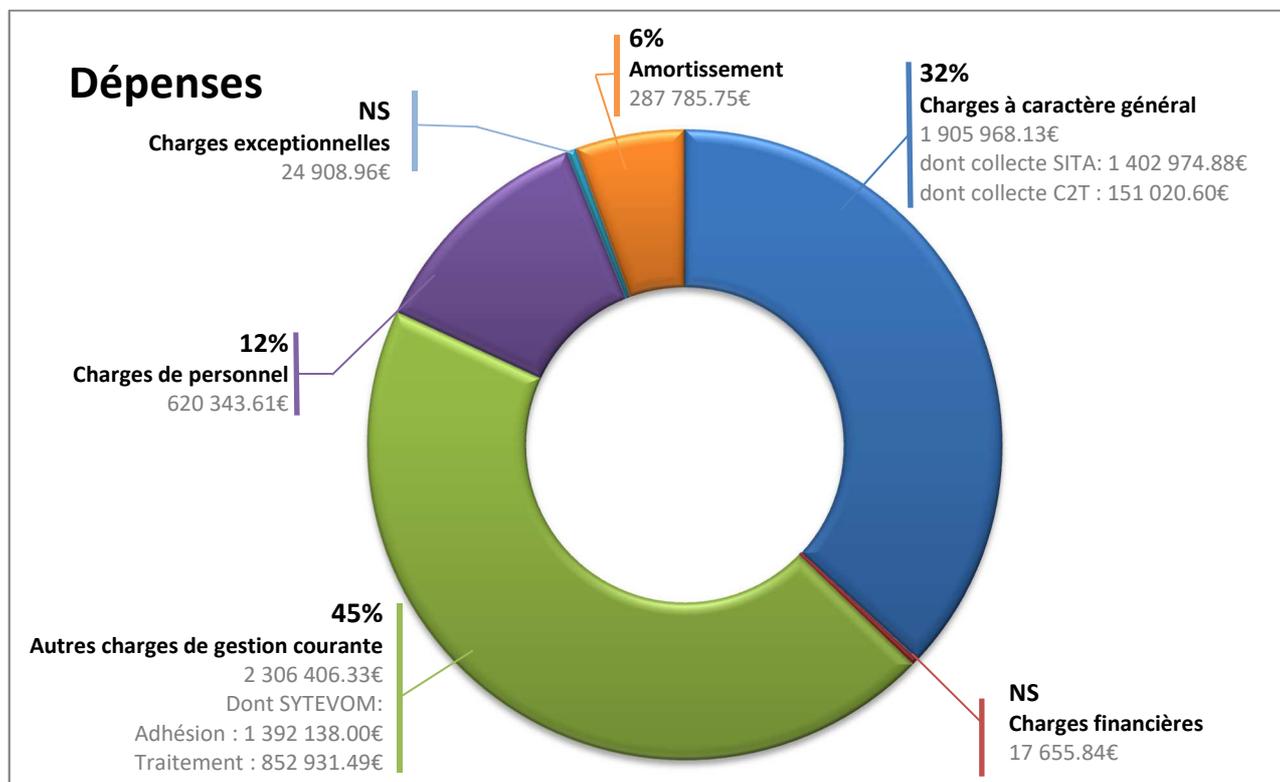
INDICATEURS FINANCIERS



Montant annuel global des dépenses et recettes

Définition

Décomposition du compte administratif 2016, section de fonctionnement par type de dépenses et de recettes.



Modalités d'exploitation

Le coût du prestataire de collecte de SUEZ

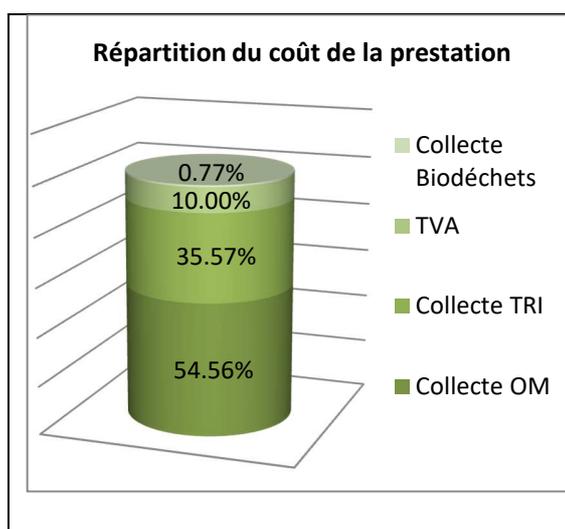
Le service de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites de Saint-Sauveur et Noidans Le Ferroux ont été confiés à la société SUEZ RV CENTRE EST, par contrat, suite à un marché public du SICTOM du Val de Saône.

La durée de ce contrat a été fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014. Ce contrat a été prolongé à deux reprises pour un an à chaque fois. Il s'est donc achevé au 31 Décembre 2016. Conjointement, SUEZ et le SICTOM du Val de Saône ont mené l'expérimentation sur la collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires.

Répartition du coût de la prestation effectuée par Suez Environnement

Le coût global de la prestation pour 2016 s'élève à **1 402 974.88€ TTC** répartis de la manière suivante :

- ❖ 765 249.84€ HT au titre de la collecte des Ordures Ménagères (dont -167 784.29€ de moins value pour la collecte des OM en C0.5)
- ❖ 498 891.96€ HT au titre de la collecte du tri sélectif
- ❖ 10 852.68€ HT au titre de la collecte des biodéchets
- ❖ 127 499.42€ de TVA (soit 10%)



	2016	2011	Evolution en €	Evolution en %
TOTAL OM HT	765 249.84 €	855 374.80 €	-90 124.96 €	-10.54%
TOTAL TRI HT	498 891.96 €	439 441.37 €	59 450.59 €	13.53%
TOTAL HT	1 264 141.80 €	1 294 816.17 €	-30 674.37 €	-2.37%
TOTAL TVA	126 414.15 €	71 214.89 €	55 199.26 €	77.51%
TOTAL TTC	1 390 555.95 €	1 366 031.06 €	24 524.89 €	1.80%

On remarque une diminution de -10.54% du prix HT de la collecte des Ordures Ménagères entre 2011 et 2016, ceci s'explique par l'activation depuis 2012 de la tranche conditionnelle de notre marché de collecte nous permettant de collecter les Ordures Ménagères tous les 15 jours.

La hausse de +13.53% de la collecte du tri HT constatée s'explique par l'évolution des formules de révision annuelle successives. La formule de révision est indexée sur l'indice « coût de la main d'œuvre », l'indice du « prix de gazole » et l'indice « Frais et service divers ». Sur ces 4 dernières années ces indices ont augmenté de manière importante.

On constate également une forte hausse du montant de la TVA entre 2011, et 2016. Le taux de cette dernière est passé de 5.5% en 2011 à 7% en 2012 puis 10% en 2014. Ces 2 hausses successives ont eu un impact important sur le montant du marché, puisque sans cela, le montant total du marché de collecte du Sictom n'aurait augmenté que de 0.83% suite aux formules de révision, et la collectivité aurait économisé plus de 200 000€ sur ces 5 dernières années.

Modalités d'exploitation

Le coût du prestataire de collecte de C2T

Le service de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites de Saint-Sauveur et Noidans Le Ferroux ont été confiés à la société C2T Déchets, par contrat, suite à un marché public de la Communauté de Communes des Franches Communes.

Suite à la fusion de la collectivité avec 2 Communautés de communes adhérentes au Sictom du Val de Saône, l'entité Triangle Vert a transféré la gestion de ce contrat de collecte pour l'année 2016.

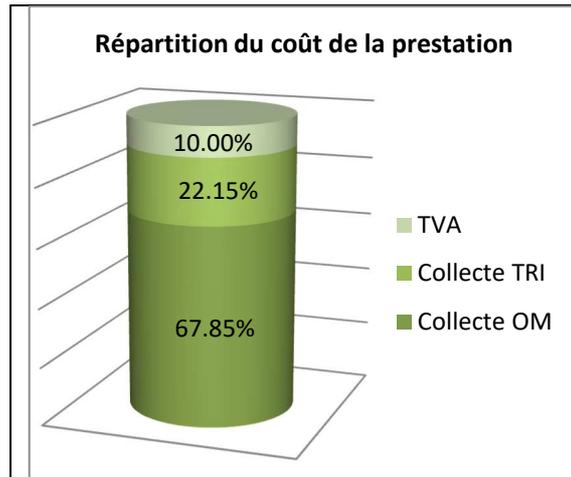
Ainsi, c'est le SICTOM qui a pris en charge le coût de la prestation pour 2016.

Répartition du coût de la prestation effectuée par C2T

Le coût global de la prestation pour 2016 s'élève à **151 020.60€ TTC** répartis de la manière suivante :

- ❖ 102 470.40€ HT au titre de la collecte des Ordures Ménagères
- ❖ 34 821.00€ HT au titre de la collecte du tri sélectif
- ❖ 13 729.20€ HT de TVA (soit 10%)

C2T



Le coût du service opérationnel de collecte

Le SICTOM a repris les agents de collecte de la CCVS en 2013, et a créé à cette occasion un service opérationnel de collecte. En 2013, les équipes ont collectés pendant 6 mois les Ordures Ménagères de la CCVS, puis du tri sélectif pendant les 6 mois suivants (CCVS + une partie du SICTOM). En 2013, pour mémoire, le coût du service opérationnel de collecte s'élevait à **322 760.53€**.

Depuis 2014, les agents du SICTOM collectent uniquement du tri. Le coût global du service opérationnel de collecte pour 2015 s'élevait à **343 531.36€ TTC**.

Le coût global du service opérationnel de collecte pour 2016 s'élève à **356 070.57€ TTC** répartis de la manière suivante :

- ❖ Salaires des agents : 241 767.85€ (dont - 76 960.56 € de remboursement au titre des emplois d'avenir affectés au service collecte)
- ❖ Equipements de Protection Individuelle : 2 784.45 €
- ❖ Carburant des véhicules de collecte : 37 799.78€
- ❖ Entretien des véhicules de collecte : 45 129.99€
- ❖ Loyer et charges du dépôt de Corbenay : 9 738.49€
- ❖ Assurances des locaux et des véhicules de collecte : 9 000€
- ❖ Télécommunications : 2 842.29€ (comprend la géo-localisation des camions)
- ❖ Visites médicales obligatoires et vaccinations : 1 007.88€
- ❖ Taxes à l'essieu : 599.33€
- ❖ Formation : 1 910.00€ (Financement de la FIMO à 1 chauffeur PL)
- ❖ Echéances du prêt des camions : 3 490.51€

On constate une hausse de 12 539.21 € du coût du service opérationnel de collecte entre 2015 et 2016 que l'on explique par l'augmentation des frais d'entretien des véhicules de collecte. Le parc de BOM est vieillissant, les frais d'entretien sont donc plus fréquents et plus nombreux.

Le traitement

Le traitement et le transport des OM

Le SYTEVOM qui effectue le traitement des Ordures Ménagères, facture à ce titre 113.50€ HT la Tonne incinérée en 2016. A noter que le transfert des OM du quai de Saint Sauveur au SYTEVOM est compris dans le prix à la tonne.

Le coût du traitement des Ordures Ménagères pour 2016 s'élève donc à **852 931.50 € TTC**.

	2016	2015	Evolution en €	Evolution en %
Coût traitement HT	775 392.27 €	720 191.36 €	55 200.91 €	7.66%
Montant de la TVA	77 539.23 €	72 019.14 €	5 520.09 €	7.66%
Coût traitement TTC	852 931.50 €	792 210.50 €	60 721.00 €	7.66%

On constate une hausse du cout du traitement des OM puisque le montant de à la tonne incinérée par le SYTEVOM a augmenté.

Le traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets collectés dans le cadre de l'expérimentation a été confié à Agri compost 70, qui facture à ce titre 55€ HT la Tonne.

Le coût du traitement des biodéchets pour 2016 s'élève donc à **463.43 € TTC**. (Une partie du traitement des tonnages de biodéchets a été facturée sur 2017).

La cotisation adhérent

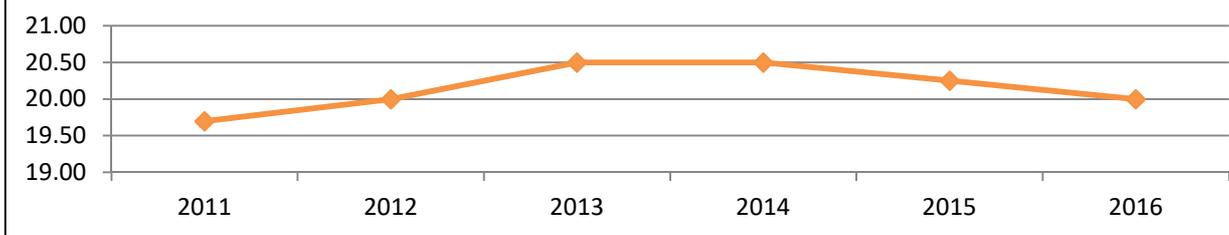
Le SYTEVOM assure également la gestion des déchetteries et les modalités de collecte et de valorisation des déchets recyclables. A ce titre, le SYTEVOM demande à ses adhérents une cotisation à hauteur de 20.00€ HT par habitant pour 2016. La cotisation adhérent a de nouveau diminué de 0.25€ entre 2015 et 2016.

La cotisation adhérent du SYTEVOM pour 2016 s'élève donc à **1 392 138 € TTC**, que l'on peut décomposer comme suit :

- ❖ 82% alloués à la gestion des déchetteries, soit 1 141 553.10 €
- ❖ 18% alloués aux modalités de collecte de tri et de valorisation, soit 250 584.90 €

	2016	2015	Evolution en €	Evolution en %
Coût de la cotisation HT	1 265 580.00 €	1 204 348.50 €	61 231.50 €	-1.54%
Montant de la TVA	126 558.00 €	120 434.85 €	6 123.15 €	-1.54%
Coût de la cotisation TTC	1 392 138.00 €	1 324 783.35 €	67 354.65 €	-1.54%

Evolution de la cotisation habitant en € HT



Modalités de financement

Mode de financement

Le service de collecte des déchets assuré par le SICTOM du Val de Saône est financé par la redevance incitative reversée par les adhérents.

Votés par le Comité Syndical par délibération du 9 décembre 2015, les tarifs comprennent :

- Une part fixe établie en fonction du volume du bac
- Une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

	PART FIXE	PART VARIABLE	
	0.658 € au L	La levée tarif réduit	La levée tarif normal
CONTENEUR AGREE 80 LITRES	89.88 € (base PF 140L soit 1.1235 €/L x 80L)	0.305 € 12 premières levées seulement	7.90 € A partir de la 13ème levée et après "forfait de service" de 28.74€
CONTENEUR AGREE 140 LITRES	92.12 €	2.77 €	8.10 €
CONTENEUR AGREE 240 LITRES	157.92 €	4.92 €	9.23 €
CONTENEUR AGREE 340 LITRES	223.72 €	7.07 €	12.30 €
CONTENEUR AGREE 660 LITRES	434.28 €	13.58 €	15.68 €
PART FORFAITAIRE (Forfait dérogatoire)		60.00 €	

Le montant facturé par le SICTOM du Val de Saône à ses adhérents au titre de l'année 2016 en redevance incitative est de : **4 332 225.19€** :

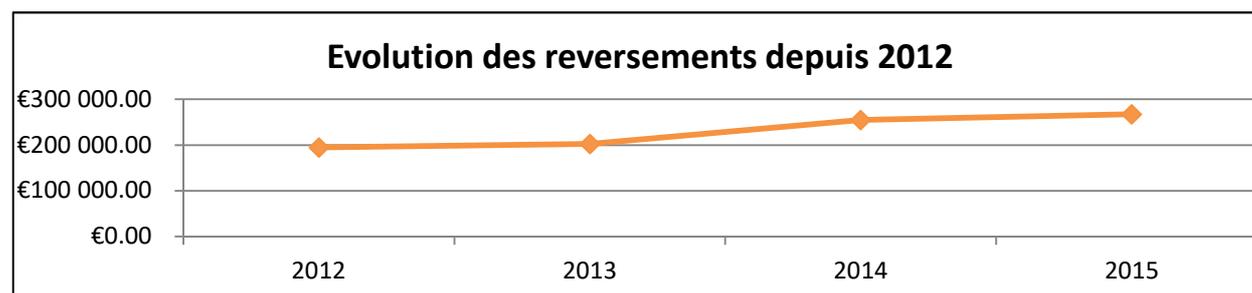
- ❖ 2 840 319.89 € au titre de la part fixe
- ❖ 1 491 905.30 € au titre de la part variable.

Aides reçues des Eco-organismes et recettes perçues au titre de la valorisation matière

C'est le SYTEVOM qui est en contrat avec les Eco Organismes et qui se charge des reventes matériaux. C'est donc le syndicat de traitement qui perçoit les aides. Cependant, en fonction des ses performances de collecte sélective (critères évalués : quantité et qualité), le SYTEVOM restitue au SICTOM du Val de Saône une partie des sommes perçues.

Le montant des aides restituées pour 2016 est inconnu à ce jour.

	2015	2014	2013	2012
Intéressement à la CS	257 268.47 €	243 197.93 €	193 656.71 €	187 603.77 €
Soutien communication	10 167.25 €	11 426.62 €	8 835.72 €	7 293.23 €
TOTAL	267 435.72 €	254 624.55 €	202 492.43 €	194 897.00 €



Répartition du coût global

Coût global à l'habitant et à la tonne

Dans le cadre d'une tarification incitative, le coût ramené à l'habitant n'est plus pertinent. Ce sont les bacs qui sont facturés. La dépense de collecte se répartit entre les adresses. La tarification ne tient plus compte du nombre de personnes au foyer, mais de la taille du bac et du nombre de levées.

	Coût global à l'habitant
Cotisation adhérent : SYTEVOM	22.00 €
Collecte : Prestation Suez et C2T	24.36 €
Collecte : Service opérationnel SICTOM	5.63 €
Traitement	13.48 €
Personnel	4.18 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	1.08 €
Frais de structure	4.23 €
Amortissement : Bacs OM, tri, composteurs et BOM	4.55 €
Charges financières	0.28 €
TOTAL	79.79 €

Coût global à la tonne

	Coût global à la tonne de déchets ²	Coût global à la tonne d'Ordures Ménagères
Cotisation SYTEVOM Cotisation adhérent et traitement	82.58 €	328.63 €
Collecte Prestation SUEZ et Service opérationnel SICTOM	69.80 €	277.77 €
Frais de structure Personnel, Administration, Facturation, etc.	19.58 €	77.92 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	2.51 €	10.01 €
Amortissement Bacs OM, bacs de tri, composteurs, locaux et BOM	10.59 €	42.13 €
Charges financières	0.65 €	2.58 €
TOTAL	185.72 €	739.04 €

Pour une collectivité qui s'inscrit dans une démarche de réduction des Ordures Ménagères, comme le Sictom du Val de Saône, la répartition du coût global à la tonne d'Ordures Ménagères n'a plus de sens. Les performances de nos usagers sont telles que les tonnages d'OM du Sictom ont été divisés par 2 en 5 ans alors que 20 000 habitants supplémentaires ont adhéré au syndicat. Il devient alors plus intéressant de comparer le coût global à la tonne de DMA entre 2011 et 2016. On s'aperçoit alors que le coût global a diminué de 12.33% entre 2011 et 2016.

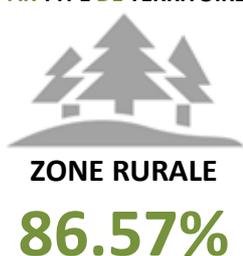
² Y compris la collecte sélective et les déchetteries

BILAN ET PERSPECTIVES

2017
H16

Les chiffres clés

REPARTITION DES HABITANTS PAR TYPE DE TERRITOIRE



CONTENU MOYEN DU BAC DE TRI



**PAPIER,
CARTONS**

67.15%



PLASTIQUES

16.64%



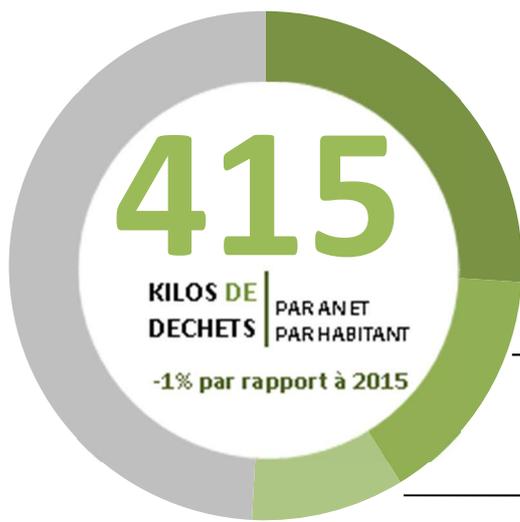
METAL

5.5%



REFUS

10.71%



• Ordures Ménagères **26%**

• Tri sélectif **15%**

• Verre **10%**

• Déchetterie **49%**

MOYENNE DES FACTURES TRIMESTRIELLES



Perspectives

- ❖ Poursuite des réflexions et des études pour la réduction des points noirs et l'optimisation et la sécurité des parcours de collecte.
- ❖ Poursuite de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages.
- ❖ Renforcement des brigades du tri.
- ❖ Enquête pour des projets d'intégration.
- ❖ Travail en collaboration avec le SYTEVOM pour la mise en place des nouvelles bennes dans les déchetteries (meuble, plâtre, ressourcerie, etc.) ainsi que de badges d'accès aux déchetteries.
- ❖ Ouverture des compétences du SICTOM du Val de Saône : diffusion de réservoirs d'eau de pluie, etc.
- ❖ Renouvellement du marché de collecte et réflexion pour étendre le territoire collecté en tri par le service opérationnel du Sictom.
- ❖ Renouvellement d'un véhicule de collecte.
- ❖ Enquête auprès des professionnels du territoire.
- ❖ Bilan de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Apports Volontaires.

Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale – 70360 Scey-sur-Saône
tél. 03 84 78 09 52 – fax 03 84 76 03 87
mail contact@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

